



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 13 novembre 2023

Conseillers en exercice : 27	Conseillers présents : 21	Conseillers absents : 6
Conseillers ayant donné pouvoir : 4	Votants : 25	

Date de la convocation : 7 novembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le lundi 13 novembre à vingt heures et 5 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : M. MONGIN Claude

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - BOURDEILLE Christian - DIGUET Thierry - ZUCCOLO Isabelle - DEVAUCHELLE Marie-Paule - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - USSEGLIO-VIRETTA Guy - LALLEMANT Sylvie - RENAUDET Denis - DANSOU Viviane - OFFROY Patrick - CRISINEL Morgane - BENARD Sandie - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : M. SEVESTE Arnaud à Mme LENOIR Isabelle - Mme DA SILVA PEREIRA Harmonie à M. Claude MONGIN - Mme ROUSSEL Mylène à M. GARCIA ROBIN Jean-Paul - Mme PROD'HOMME Isabelle à Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

Était absent sans pouvoir : M. HASCOET Alexandre - Mme ALBU Angélique

DÉLIBÉRATION N° 02023_046 SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE ET ÉLECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif aux possibilités ouvertes par les textes en ce qui concerne la gestion des vacances de postes d'adjoints au maire dans le contexte d'un conseil municipal devenu incomplet et notamment aux dispositions de L2122-8 du Code général des collectivités territoriales qui ouvre la faculté de procéder, dans certaines conditions, à l'élection d'un adjoint au maire sans élections complémentaires préalables afin de procéder au remplacement d'un adjoint au Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-1, L2121-4, L2122-2, L 2122-7-1, L2122-7-2, L 2122-8, L2122-14,

Vu la délibération n° 02020_02 du 28 mai 2020 fixant à 8 le nombre d'adjoints ;

Vu la délibération n° 02020_03 du 28 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire ;

Considérant que par courrier dont copie a été reçue en mairie, Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, a fait droit, en date du 30 octobre 2023, à la demande de démission présentée par Monsieur Patrick Giovannoni qui occupait le poste de 3^e adjoint au maire ;

Considérant que par courrier dont copie a été reçue en mairie, Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, a fait droit, en date du 30 octobre 2023 à la demande de démission présentée par Madame Isabelle Masson qui occupait le poste de 6^e adjoint au maire ;

Considérant l'obligation faite au conseil municipal de se prononcer dans un délai de 15 jours à compter de la date d'acceptation de la démission par Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne;

Considérant que le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 27 (vingt-sept), c'est à dire supérieur au deux tiers de l'effectif légal du Conseil municipal;

Considérant qu'en conséquence, il peut être procédé à l'élection d'un adjoint au maire sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'organisation d'élections complémentaires préalables;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de fixer le nombre d'adjoints au maire à 7 (sept) ;

Décide de procéder à la suppression du poste de 3^e adjoint au maire ;

Décide de procéder à l'élection d'un adjoint au Maire ;

Décide que celui-ci occupera dans le tableau le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit le poste de 6^e adjoint ;

Après appel à candidature, le Conseil municipal procède à l'élection dans le cadre d'un scrutin secret à la majorité absolue :

Était candidate :	Résultat du scrutin
Sylvie LALLEMANT	25 (vingt-cinq) voix
A été élue et immédiatement installée dans ses fonctions :	Sylvie LALLEMANT

Prend acte des modifications apportées au tableau.

Fait et délibéré en séance, le 13 novembre 2023

Le secrétaire de séance
Claude MONGIN



Le Maire
Jean-Paul GARCIA ROBIN